

! OUVERTURE DE LA CAMPAGNE DE BOURSES !

Pour accéder au portail scolarité services, il faut s'être identifié par le biais du site

<https://teleservices.ac-lille.fr/>

→ Du 3 avril au 20 juin 2018

Demander une bourse de lycée

En ligne c'est plus simple et efficace !

En 2017 : + de 340 000 demandes de bourses de collège

Les indispensables pour ma demande de bourse en ligne

 Mon avis d'impôt 2017	 L'identifiant et le mot de passe de mon compte Éducation nationale (ATEN) fournis par l'établissement.	 Mon adresse de messagerie électronique
--	---	---

Le déroulement de ma demande

- 1 Je me connecte à **Scolarité services**

<https://teleservices.ac-lille.fr/>

Un guide est mis à ma disposition pour m'aider à me connecter.
- 2 Je fais une demande pour :
 - mon enfant scolarisé en 3^e en collège public qui sera au lycée à la rentrée 2018 ;
 - mon enfant non boursier déjà scolarisé en lycée public.
- 3 Je vois immédiatement si j'ai droit à une bourse et son montant.

education.gouv.fr/aldes-financleres-lycee

 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Ce service en ligne a reçu l'agrément de la commission nationale informatique et libertés (CNIL)

Pour plus de renseignement, veuillez trouver sur votre ENT et sur le site du lycée Valentine Labbé un guide détaillé pour faciliter votre demande de bourse en ligne.

En cas de difficulté, vous pouvez contacter le service des bourses du lycée :

lyceevalentinelabbe.bourse@yahoo.fr